



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 8 décembre 2023

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 04-2023, du 20 novembre 2023, relatif à la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la sécurisation et la réhabilitation du collecteur du Bey en traversée du village** ;
- o ayant entendu les rapports des Commissions chargées de l'étude de cet objet ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et de réhabilitation du collecteur du Bey en traversée du village ;
2. **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 TTC.
3. **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
4. **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur le « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité.

Noville, le 8 décembre 2023

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN